This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TNR 6954
~~B/D 3117 A. 1~~

BOLSEC

RAJEUNI

ET DE NOUVEAU RÉPRIMÉ

POUR

SES VIEILLES CALOMNIES

CONTRE

CALVIN, GENÈVE

ET LA

RÉFORMATION

LIBOURNE

JULES STEEG, IMPRIMEUR

1880

EXTRAIT

DE LA

FRANCE PROTESTANTE

4me Fascicule *de la deuxième édition*

Librairie FISCHBACHER, Rue de Seine

A PARIS

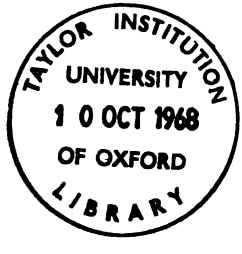

La FRANCE PROTESTANTE, *ouvrage en dix gros volumes, et aussi coûteux que volumineux, est imprimée à petit nombre et ne peut se trouver qu'en un petit nombre de mains.*

Les récits qu'elle contient, et auxquels ses auteurs se sont toujours efforcé d'assurer le caractère de la plus scrupuleuse exactitude, ne peuvent donc suffire à contrebalancer l'effet des récits d'un caractère tout opposé que les ennemis de toute vérité publient sans cesse par milliers et milliers d'exemplaires. Les CATÉCHISMES DE PERSÉVÉRANCE, *par exemple, et bien d'autres pieux ouvrages répandus à profusion par toute la France, et approuvés par les évêques, reproduisent avec complaisance les*

principaux détails racontés sur la vie de Calvin par la plume trop ingénieuse de Bolsec.

On trouvera donc juste et naturel que les auteurs de la FRANCE PROTESTANTE *détachent de cet ouvrage pour les répandre un peu, des fragments comme celui-ci.*

HENRI BORDIER.

Paris, 30 *octobre* 1879.

BOLSEC (Jérome) fut un « fameux calomniateur, qui à l'exemple d'Erostrate, a voulu passer à la postérité avec une note d'infamie » disent MM. Haag dans la 1re édition de *la France protestante*, t. II, p. 360. Bayle avait déjà écrit, dans son *Dictionn. historique* : « Bolsec serait un homme tout à fait plongé dans les ténèbres de l'oubli s'il ne s'était rendu fameux par certains ouvrages satyriques que les moines et les missionnaires citent encore. » Ces condamnations sont trop absolues.

Bolsec, né à Paris [1], était d'abord un religieux appartenant à l'ordre des Carmes. Il prêchait dans les églises de Paris, lorsque vers 1545 ou 46 à la suite d'un sermon qu'il avait prononcé en l'église de S. Barthélemy, il jugea prudent de s'enfuir et alla jusqu'en Italie. La bonne duchesse *Renée de France*, protectrice de tous les huguenots, l'accueillit dans ses États de Ferrare, et l'admit même dans sa maison sous le titre d'aumônier. Là il se maria, et soit qu'il eût étudié la

[1] A Paris vivait aussi, en 1523, un libraire nommé Mathieu Bolsec, qui participa à l'impression du *Lexique grec* publié la même année par Gilles de Gourmont, (Maittaire, *Annal. typographici*, II, 106-108, *Note E.*)

médecine à Paris, soit qu'il se mit alors à l'apprendre dans les écoles de l'Italie, il en fit sa profession et prit tout le reste de sa vie, le titre de docteur en médecine. Théodore de Bèze dit qu'il se fit chasser de Ferrare pour son odieux caractère [1]. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1550, il était établi avec sa femme et un serviteur au village de Veigy, dans le Chablais, tout près des terres de Genève et qu'il y était depuis assez longtemps pour se dire sujet des seigneurs de Berne, maîtres du Chablais à cette époque. Il vivait à Veigy sur le « fief du lieu », appartenant à un grand seigneur, Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et Bréda en Brabant, bâtard de l'illustre maison souveraine des ducs de Bourgogne. Il était le médecin ordinaire de M. de Falais, et en outre « beaucoup de personnes là et ailleurs avaient nécessité de son art [2] ». Mais il aimait aussi dogmatiser; si bien que le 8 mars 1551 la Vénér. Compagnie des ministres de Genève crut devoir l'appeler et lui remontrer qu'on l'avait entendu tenir des discours qui, au regard des textes de l'Écriture Sainte, étaient des « propos égarés ». Maître Jérôme, comme on l'appelait, parut se soumettre; cependant sept ou huit mois

[1] Istic omnibus factus exosus propter turbulentum ingenium... Etiam decepta Ferrariensi ducissa ab expulsus.

[2] Lettre du sr de Falais, *Opera Calvini*, VIII, 201.

après, 16 octobre, comme il assistait dans une église de Genève (l'Auditoire) à une « congrégation » (service religieux où plusieurs pasteurs successivement commentaient le même texte biblique et où les simples laïques pouvaient parler), il ne put se contenir. Le pasteur de Jussy, nommé J. de S. André, son voisin de campagne, occupait la chaire et développait ce passage de S. Jean (VIII, 47) : « Qui est de Dieu, il écoute les paroles de Dieu »; après quoi Farel qui était présent se leva pour ajouter, comme dit le procès-verbal : « ce que nostre Seigneur luy donna. » Tous deux exposaient le dogme fondamental du calvinisme, la Prédestination. Bolsec se lève aussitôt, se permet d'élever la voix à son tour; il recommence à mettre en avant les idées qu'il avait en tête, niant hautement que Dieu eût de toute éternité choisi parmi les hommes les uns pour être ses élus, les autres des réprouvés, et « disant avec grandes protestations et exhorta-
« tions qu'on ne devoit recognoistre autre Elec-
« tion et Réprobation que celle qui se voit en
« croyant ou ne croyant point : et que ceux qu
« mettent une volonté éternelle en Dieu par
« laquelle il ait ordonné les uns à vie, les autres
« à mort, en font un tyrant voire une idole
« comme les payens ont faict de Jupiter : *Sic*
» *volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*; disant

« que c'estoit hérésie et que telle doctrine em-
« portait grand scandale... » Calvin qui était dans la foule avait tout entendu. Il s'avança au devant de l'interrupteur et lui répondit aussitôt par un si grand nombre de textes de la Bible, de phrases de S. Augustin et d'autres arguments que Bolsec en resta comme écrasé, suivant le dire de Th. de Bèze. Un magistrat de l'ordre judiciaire qui avait assisté à cette scène, crut devoir intervenir en arrêtant Bolsec et le fit conduire en prison. Le soir même, les ministres se réunirent et dressèrent une série de seize questions qu'ils prièrent les Conseils de Genève de présenter au prisonnier pour faire l'épreuve de ses doctrines. Celui-ci, bien loin de se sentir écrasé, répondit très pertinemment et même avec convenance et modestie à un premier interrogatoire que les magistrats lui firent subir [1] ; puis il argu-

[1] « ... Interrogué s'il entend que la parolle de Dieu administrée en cette cité soit pas la vraie parolle? *Respond* qu'il tient tout [être] de Dieu, excepté ceste doctrine [de la prédestination]. — S'il n'estime pas les livres escriptz par les ministres de ceste cité estre escriptz selon la parole de Dieu? *Respond* qu'il y a des choses en aulcuns d'iceulx selon la parole de Dieu et autres non. — Quelles escriptures ne sont selon la parole de Dieu? *Respond* que ce sont celles de la sus narrée matière escriptes par Me J. Calvin en son Institution. — Quelz sont les aultres? *Resp.* que c'est Zevinglius au livre de la Prédestination. — Si aux escriptz tant du dit Calvin que d'aultres, il y a point

menta en théologien sur les seize questions qui lui étaient posées et non content de cela, il rédigea à son tour un formulaire d'autres questions sous ce titre : « Articles proposés par Hierosme « Bolcet à maistre Jehan Calvin affin qu'il luy « reponde cathegoriquement et sans raisons hu- « maines ne vaines similitudes, mais simple- « ment par la parolle de Dieu [1]. » Il ne paraît pas que Calvin ait relevé ce défi ; mais voici comment la Compagnie des pasteurs répondait à l'objection principale de leur adversaire, résumée ci-dessus page 7.

« Ils disent que ce qu'il avoit proposé en la congrégation est que Dieu n'a point esleu ceux qu'il luy a pleu d'entre les hommes par sa bonté gratuite, mais en considérant qu'ils recepvroient sa grâce pour en bien user ; et qu'il n'en a point reprouvé dès le commencement, mais que ceux qui sont rebelles jusques à la fin se réprouvent. Ilz disent outre plus qu'il luy fut alors suffisamment respondu quant à ce qu'il allégua des propositions universelles : c'est assavoir que le passage de S. Paul où il dit que Dieu veut que tous soyent sauvez luy fust soulu [expliqué] : que S. Paul n'entend point cela d'un chascun homme en particulier, mais de tous

d'aultres erreurs ? *Respond* que non, sinon en ceste matière. *La reste tient tout sainct.* »

1 Voy. cette pièce dans les *Opera Calvini*, VIII, 178.

estatz. Quant au passage d'Ezechiel où Dieu dit qu'il ne veut point la mort du pécheur mais qu'il se convertisse et vive: que le prophète n'entend sinon que Dieu exhorte tous en général à pénitence, mais que son bras et sa vertu n'est pas révélée à tous ceux qui oyent la prédication; comme il est dit par Isaïe au 53e chap. et pourtant que la conversion est une grâce spéciale. Autant luy en fut respondu de la foy que tous ceux qui croyent en Jesuschrist seront bien sauvez, mais que tous ne sont point illuminez pour croire. Comme il est dit par Moyse : Le Seigneur ne t'a point encore donné cœur pour entendre (Deuter. 29). Item par Jesuschrist au 16e sainct Math. « Que la chair et le sang ne te l'ont point révélé, mais mon père qui est au ciel. » Item au 1er de sainct Jehan « Que ceux qui sont naiz de Dieu croyent en Jesuschrist. » Item au 6e « Nul ne peut venir à moi s'il n'est tiré du père. » Et le propos fut déduit si amplement qu'il s'en debvoit bien contenter. »

On comprend l'embarras des magistrats Genevois. Ils couvrirent leur responsabilité en faisant demander par une lettre collective des ministres (signée Jehan Calvin, Abel Poupin, Jacques Bernard, Louis Trepperel, Louis Cougnye, Nicolas des Gallars, François Bourgoing, Raymond Chauvet, Jehan Perrier, Nicolas Parent, Michel Cop, Jehan Fabri, de Saint-André, Jehan Baldin, Mat. Malesié et Philippe de Léglise) l'avis des principales églises de la Suisse : Bâle, Berne et

Zurich, auxquelles on fit remettre en même temps copie des questions posées à l'accusé, de ses réponses et des répliques. Nous croyons éclairer suffisamment le lecteur en transcrivant seulement les trois premiers articles de cette dernière pièce :

1. S'il ne croit pas que Dieu a esleu d'entre les hommes ceux qu'il lui a pleu sans trouver en eux pourquoi, mais seulement à cause de sa pure bonté et gratuité. — *Réponse*. Dieu a esleu d'entre les hommes ceux qu'il lui a pleu, c'est-à-dire en J.-Ch. sans lequel nul n'est agréable à Dieu, comme dit l'Apostre, et ne les a éleus pour bien qui fût en iceux premièrement qu'il les eut éleus, ains par sa seule gratuité et grâce.

Item, si la foi ne procède point de cette élection de Dieu, et que ceux qui sont illuminés, reçoivent une telle grâce parce que Dieu les a éleus. — *Réponse*. La foi ne dépend de l'élection, mais devons ensemblement considérer foi et élection. Car devant que homme doive estre considéré éleu de Dieu, il faut qu'il soit aimé, et devant que le considérions aimé de Dieu, il faut que nous regardions en vertu de qui nous sommes aimez de Dieu, qui est J.-Ch. Donc en Dieu, auquel ne y a ni avant ni après, sont présentes ces trois choses : la conjonction de l'homme avec son Fils par la foi, et la dilection qui vient par telle foi, et l'élection du fidèle, laquelle est par la foi en J.-Ch., et à ce concordent les saints docteurs anciens et à présent trois per-

sonnes doctes et de bonne estime, Mélanchthon, Bullinger et Brence, avec autres.

3. Item, si ceux qu'il n'a pas éleus ne demeurent point en leur aveuglement comme estant réprouvez de lui, c'est-à-dire pour ce qu'il ne les illumine point par son St-Esprit. — *Réponse*. Les autres ne demeureront point en leur aveuglement de la corruption de leur nature, ains sont duement par la grâce de Dieu illuminez, laquelle, comme dit St-Paul, est toujours donnée plus abondamment, d'autant que le péché est abondant, et ceux qui disent qu'ils sont délaissés de Dieu en leur aveuglement car il le veut ainsi, font déshonneur à Dieu et entendent mal l'Escriture sainte, et parlent contre icelle, du nombre desquels est ledit Calvin.

C'est ainsi que la critique était encore peu avancée et l'intelligence des textes bibliques à sa première enfance. Comment eût-ce été autrement ? Il fallait bien commencer par s'essuyer de la poussière du moyen âge. Les hommes qui pensaient et écrivaient ces choses avaient puisé toute leur éducation en eux-mêmes ou dans les leçons des hommes de la Renaissance. Ils étaient encore embarrassés dans les vieilles méthodes de la scholastique et combattaient à coups de textes, croyant vaincre par le nombre des citations. Saluons ces premiers efforts : ils nous annoncent l'aurore de la critique moderne. Et d'ail-

leurs ils ont la justification de l'entière bonne foi, de la piété ardente, de la science commençant à s'éveiller, et combien souvent des bonnes œuvres ! Les Églises consultées en fournirent une preuve ; elles ne condamnèrent que faiblement la rébellion de Bolsec et les ministres de Berne, en particulier, firent une sage et chrétienne réponse : « ... Rien n'est plus à redouter que de « voir la paisible église de Christ troublée en ce « qui intéresse la vraie religion et la doctrine. « Et de plus quel penchant plus dangereux en « notre siècle, rempli de tant d'opinions diverses, « que de voir surgir indéfiniment des auteurs « d'opinions nouvelles ? Ce n'est pas à tort que « les ministres fidèles de Jésus sont requis de « veiller avec vigilance sur le troupeau qui leur « est confié. Nous estimons cependant qu'il faut « bien regarder, et regarder encore, à ne pas « statuer trop sévèrement à l'égard de ceux qui « errent, de peur qu'en voulant affirmer avec trop « de zèle la pureté des dogmes on ne manque à « la règle qui est l'esprit de Christ, c'est-à-dire à « la charité fraternelle ; c'est par elle que nous « sommes réputés disciples du Christ et en incli- « nant du côté rigoureux nous la transgres- « sons... »

Bolsec fut condamné seulement à être banni à perpétuité du territoire de la République, avec

menace du fouet s'il y revenait. La sentence fut rendue le 22 décembre, signifiée le 23 et exécutée dans les vingt-quatre heures. Ses deux grands mois de détention lui avaient été très durs et il avait eu grand'peur de pis, mais il avait maintenu courageusement son opinion.

Après sa condamnation, il se retira à Thonon, sur les bords du Léman. Cependant, les persécutions qu'il avait essuyées ne le rendirent pas plus circonspect. Il recommença à dogmatiser, accusant hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du péché. Pour prévenir l'effet de ses accusations, Calvin se fit députer auprès du Conseil de Berne et réussit à le faire expulser des terres bernoises, sans que les magistrats voulussent cependant se prononcer sur sa doctrine. Bolsec retourne alors à Paris.

Nous restons dix ans sans nouvelles de lui ; puis nous le retrouvons plus huguenot que jamais au synode national d'Orléans, avril 1562. Cette assemblée avait été préparée au moment de la plus grande ferveur des idées de tolérance, préconisées par le chancelier de l'Hospital. Le colloque de Poissy avait eu lieu au mois de septembre précédent et l'édit le plus favorable que les protestants français eussent encore obtenu, avait paru le 17 janvier[1]. Bolsec s'unit chaude-

[1] Enregistré au Parlem. de Paris en mars.

ment à ce courant d'idées, et au moment de la tenue du synode, il venait de publier un livret, dans lequel il s'était enhardi jusqu'à s'adresser au roi lui-même, à Charles IX, comme un messager spécial de la déesse Vérité, qui lui aurait apparu dans la nuit de Noël 1561 et lui aurait dit, entre autres discours : « Laisse le pays de ta pérégri-« nation [la Suisse] et retourne au tien naturel « [la France]. Ne crains pluyes, vents, ne autres « incommoditez du temps; et sans plus retarder « va présenter ce mien escrit à ton jeune Roy « auquel j'appareille dons de grâces et talents du « ciel rares et admirables. Dy luy aussi et à la « Royne, au Roy de Navarre, aux Princes du « sang et à tous les seigneurs du Conseil privé du « Roy qu'en ce mien escrit lequel je leur en-« voye comme un Mirouer, ils verront le seur, « vray et uniq moyen d'appaiser et mettre fin « aux troubles à présent esmeus en France par « l'astuce, fraude et instigation du Diable, mon « obstiné et irréconciliable ennemy. S'ils s'en-« quièrent de mon nom et condition, dy que je « suis Vérité... » Cet opuscule a pour titre :

Mirouer envoyé de Vérité au Roy Charles neufième, et aux princes et seigneurs de son Conseil privé, du jugement fait par Salomon en son bas aage au commencement de son Règne : Au lustre et réflexion duquel Mirouer apparoist le vray moyen

d'apaiser les troubles et séditions du Royaume de France. 1562 (sans nom de lieu ni de librairie); 31 feuill. in-12.

Et comment l'auteur prétend-il mettre fin aux troubles?

«... Je ne veux pas que tu ignores, continue-t-il, mon très aymé et cher enfant, que par la volonté du très-puissant Roy des cieux tu es constitué en ce degré de Majesté royalle, non de petit Royaume mais du plus célèbre de toute la chrestienté voire de l'Europe. Imprime donc en ta mémoire que si comme il esleva un jeune enfant de l'aage de douze ans, Salomon fils de David, pour régner sur son peuple et par luy édifia le Temple et ordonna la culture et service divin pour l'exercice des esprits,... ainsi il t'a estably afin de réédifier par toy le sainct temple : j'enten la vraye Église et maison du sainct Esprit,.. et remettre la lecture de l'Évangile en langue françoise; car le grand et souverain Dieu veult faire en ton Royaume réformation universelle par un changement en mieux, avant que la foy périsse du tout et que le jour certain (mais incongneu) du sévère jugement vienne accabler les hommes endormis en leurs vanitez, abus et superstitions (f° 21)... » Et plus loin (f° 25) : « .. Desja souvent il a esté machiné et fait conseil de faire deffendre tels livres et la lecture de la saincte parole de Dieu pour mieux à leur plaisir tyranniser les consciences et esteindre la vraye lumière de J. C.; et ne faut guères travailler pour recognoistre telles sortes de gens : car

par les effets on les cognoist vrays imitateurs de la cruauté de Caïn, Esaü, Pharaon, Saul, Scribes et Pharisiens ne prenans plaisir qu'à confisquer biens, bannir, chasser, tuer, espandre sang humain, allumer feux partout et faire rostir les personnes... » — (f° 28 v°) : « Recevez donc le document de vostre mère Vérité et soit ordonné le national concile auquel par ton commandement, mon enfant second Salomon, soit produit et mis en avant le glaive spirituel de la parole de Dieu : vif, net, pur et tel que du premier aage de l'ancienne et sincère Église de Dieu je l'ay donné aux patriarches, prophètes, apostres et aux successeurs d'iceux. A bon escient, sans palliation, excuses ni reculement, soit procédé à une réformation qui soit à la gloire de Dieu... »

On est un peu étonné de lire en tête d'un écrit aussi virulent, aussi périlleux pour l'écrivain, son nom en toutes lettres : « Au Roy, Royne « etc... Hieronyme Bolsec messager de vérité, « très humble salut avec multiplication de tou- « tes félicitez. » Pas l'ombre d'une allusion à ses démêlés avec les ministres de Genève, et pas davantage dans une sorte de biographie versifiée qu'il fait de lui, sous le titre : « Épigramme du susdit messager de vérité », pour terminer le volume. Si le soleil, y dit-il, les astres, les vents, les bois, et tous les êtres qui respirent, racontent la gloire du Seigneur,

Faut-il qu'à mon mal gré
Je sois lié et empesché de dire
Les faits de Dieu comme il veult et desire !

Son sainct Esprit, dès ma follatre enfance,
Me retira d'erreur et d'ignorance
Où par Sathan le monde est emplombé,
Et moy desjà bien fort avant tombé.
Grâce dès lors, me déceillant les yeux,
Me descouvrit l'estroict sentier des cieux
Où Vérité la ferme tendoit...

Ainsi ces fols par mensonge conduicts
Alloient errans, estimans jours les nuicts,
Bien estre mal : et le mal estre bien.
.... Je senty lors en moy je ne sçay quoy
Qui ne permit de plus me tenir quoy :
Car endurer ce mal je ne pouvois.
Donc sortant hors de mes polmons la voix,
Je commençay à crier et reprendre
Et les prier de me vouloir entendre.

Du peu de sens que m'avoit donné Dieu
Je leur prouvay qu'ils estoient en mal lieu
Et qu'ils mourroient en leur ingratitude
S'ils n'appliquoient leurs esprits en l'estude
De Vérité : car tout ce que mensonge
Leur enseignoit n'estoit que mortel songe.
Ceux qui d'entre eux furent d'ouyr contens
Du meschant lieu ne mirent pas longtemps
A desloger et suyvans Vérité
Receurent fruicts et biens d'éternité.

Autres malins, plus que fols incensez
De mes propos très chrestiens offensez

A mort me vont poursuyvre à tout oultrage ;
Desquels voyant la furieuse rage
Et qu'ils avoient en horreur leur salut,
Laisser parens et amys me falut,
Plus estimant vivre en paix estranger
Qu'en mon pays estre en crainte et danger.

D'un doux amour cependant je me sens
Languir le cœur, artères, nerfs et sens ;
Et cest amour m'engendrant tel désir
Que je n'avois hors de France plaisir :
Car le brouillas de mon pays me semble
Plus sain que l'air de tous autres ensemble.

Je revien donc à Paris, mais j'y trouve,
Chose que nul (s'il n'est Diable) n'approuve :
Troubles, débats, meurtres, guerre civile
Et cruautez extrêmes en la ville ;
Voire monstrans aucuns qu'ils sont bien hors
D'humanité, de déterrer les morts [1].
Un zèle ardent le cœur me poinct et touche
Disant : Es-tu devenu pierre ou souche ?
A quoy tient-il qu'ores tu ne desploye
Les dons du Ciel et que tu ne t'employe
A reünir tes frères et amys
Lesquels Sathan en ce discord a mis ?

TAYLOR INST. OXFORD

J'ay bon vouloir : mais ma langue ne peult
Hors exprimer ce que mon esprit veult...

1 On voit qu'il écrivait au moment où le peuple de Paris faisait émeute de temps en temps pour déterrer quelque huguenot inhumé au cimetière des Innocents.

Puis qu'ainsi est sans personne blasmer
Vous tous : Les Cieux, Feu, Air, Terre et la Mer,
Et ce qu'enclost l'Univers ! pour le moins
Du bon désir que j'ay soyez tesmoins.

La pièce entière a juste cent vers. Déjà l'on a publié à diverses reprises [1] une assez bonne complainte en dix couplets que Bolsec avait composée dans sa prison de Genève. Il montre dans notre Epigramme qu'il avait fait des progrès depuis lors et, à quelque scélératesse qu'il ait pu s'abandonner plus tard, on ne peut se défendre de lui savoir gré d'avoir si simplement et si bien dit que le plus beau des paysages ne vaut pas les brouillards de la patrie.

Mais ici la scène change. Il paraît qu'au synode d'Orléans il fit toutes ses soumissions [2], rechercha la bienveillance des églises de la Suisse et brigua une place de ministre. Ses protestations furent acceptées et il obtint ce qu'il sollicitait; cependant soit que son amour propre eût reçu

[1] Voy. notamment *Opera Calvini*, VIII, 226. Nous voulons parler de l'admirable édition des œuvres complètes de Calvin en 20 volumes in-4. que viennent d'achever les trois professeurs de Strasbourg, MM. Baum, Cunitz et Reuss.

[2] « Il gémit et pleura grandement en plein Synode » dit le ministre La Vallade cité par Bayle, note H.

quelque blessure, soit que ses démarches et son Miroir de Vérité ne fussent que des manœuvres de traître (ce que nous inclinerions à croire, précisément à cause de l'abus qu'il fait de l'idée et du mot de Vérité, dans tous le cours de son (et de ses) opuscule), le synode national de Lyon, qui suivit celui d'Orléans (août 1563) le classa dans la liste des ministres déposés par l'assemblée, en chargeant son nom des épithètes d'*infâme menteur* et d'*apostat*. Il était venu à Lausanne au mois d'avril 1563 avec la recommandation des baillis bernois de Thonon et d'Orbe, sous les noms et qualités de : « Messire Jérosme Bolsec docteur en médecine et sirurgien » [*Bull.* XXI 465], et il en partit le 2 décembre. Ce fut à l'instigation de Théod. de Bèze qu'il reçut ainsi pour la seconde fois l'ordre de vider le territoire Bernois. Il se rendit alors à Montbéliard, auprès de *Toussaint;* mais il ne paraît pas qu'il y ait séjourné longtemps. Il rentra finalement en France et pour couper court à toutes les tribulations de sa vie, il se résigna à un nouvel acte d'hypocrisie, en reprenant sa première religion. Il alla d'abord s'établir comme médecin à Belleville-sur-Saône, petite ville à un peu moins de mi-chemin entre Mâcon et Lyon (« Callipoli ad Ararim » dit Théod. de Bèze dans ses *Tractationes theologicæ*, 1573); puis à Autun où, si l'on en croit *Bèze*, « il fit

le mari [1] commode envers certains chanoines du lieu, et témoigna une passion très violente contre l'Église réformée. Il changea plusieurs fois de résidence depuis. Il habitait Lyon en 1577, et il paraît qu'il mourut vers 1584, non pas à Lyon comme on l'a dit, mais à Annecy [2]. C'est en 1577 qu'il publia l'ouvrage par où il s'est rendu le plus fameux : *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance et mort de Jean Calvin jadis ministre de Genève.* Recueilly par M. Hierosme Hermès [3] Bolsec, docteur médecin à Lyon. Dédié [le 24 juin

[1] Le sire de Falais écrivait à la s^rie de Genève, 9 nov. 1551, en faveur de Bolsec prisonnier : « De moy je n'ay voulu sonner mot, encore que j'en ay esté souvent requis par sa femme, laquelle se tient icy sur le fief. » — Avant d'arriver à Belleville, il avait pris une autre épouse.

[2] « Banni deux fois par les seigneurs de Berne, devenu depuis à Lyon triacleur [marchand d'orviétan] plustost que médecin, et finalement mort en misérable estat de sa conscience dans Annecy. » (*Réponse à la lettre d'un gentilh. Savoisien* 1598, p. 30.) Ce dernier opuscule est de T. de Bèze. Nous l'avons ignoré ci-dessus col. 520-40 : mais le fait est dans *La Déf. de Calvin* par Drelincourt, p. 93.

[3] C'est la première fois qu'on lui voit prendre ce prénom Hermès, avec lequel il voulait sans doute s'assimiler, par allusion, aux deux ou trois philosophes égyptiens du nom d'*Hermès*, qui passaient pour les patrons du grand art : médecine, astrologie, chimie et théologie combinées ; sans compter Hermès-Thot, le Mercure égyptien, dieu de la Parole et de la Vérité. Conf. Dict. de Moréri et A. Pauly, *Encyclop. der class. Alterthumswissenschaft.*

1577] au reverendissime archevesque conte de l'Église de Lyon et Primat de France. Lyon, J. Patrasson, 1577; in-8. 26 chap. et 143 p. Au verso du titre on lit ces vers :

Authoris ad lectorem :

Jamdudum latui et silui satis : exeo tandem
Et loquor intrepidus, Bezæ commenta revincens
Falsa quibus sanctum Christi deturbat ovile.
Nitere doctrina patrum veterum, optime lector.
Pelle novos impostores qui toxica melle
Fucato obducunt. Cur vincit opinio verum ?

— Paru en même temps (1577) à Paris, chez Guill. Chaudière et aussi chez Gervais Mallot, et (suivant le bibliographe Watt) en traduction latine à Lyon; puis en 1578 à Paris chez Chaudière, suivi d'un petit poëme qui ne se trouve pas dans les autres premières éditions et rarement dans les suivantes, intitulé : *Calvinodie ou hymne sur le tombeau de Jean Calvin* (264 vers). — Tous ces titres représentent des impressions renouvelées, avec des corrections ou autres légères différences typographiques, et non pas une seule impression avec des titres divers pour les divers libraires. — Autre édition latine pub. à Cologne : *De Joannis Calvini magni quondam Genevensium ministri vita, moribus..... nunc ex gallico ejus Parisiis impresso exemplari latine reddita;* Colo-

niæ apud L. Alectorium et hær. Jac. Soteris, anno 1580; 147 p. in-16. Portrait de Calvin, médaillon ovale. sur bois, avec ces mots autour : IOANNIS CALVINI HAERESIARCHAE FVNESTA EFFIGIES. — Les mêmes libraires l'ont publiée presque en même temps à Cologne (getruckt zu Cœllen, 1581) en allemand : *Wahrhafte history vom Leben, Sitten... Calvini, vormals gewesenen obersten Kirchendieners zu Genff;* pet. in-8 non paginé. — Autre édition en français, chez Chaudière: Paris, 1582 (avec la Calvinodie) et en latin à Cologne. — Autre édition: *La vie, mort et doctrine de Jean Calvin, autrefois ministre de Genève*; escrit par M. Hierosme Hermès Bolsec, docteur médecin et imprimée à Lyon, l'an 1577. *Ensemble la vie de Jean Labadie, à présent ministre de Genève*; Lyon, Antoine Offray, 1664, in-8. 179 p. précédé d'une épître dédicatoire de l'imprimeur, Offray, à MM. de la Propagation de la Foy. Le style de Bolsec y est rajeuni et l'on a ajouté des sommaires en tête de ses 26 chapitres. — La biographie de Calvin par Bolsec a encore été reprise, retraduite, remaniée et envenimée dans l'entreprise littéraire et religieuse dont voici les produits principaux (car nous n'en citons pas toutes les éditions): I. *Histoire des vies, mœurs, actes, doctrine et mort des quatre principaux hérétiques de notre temps, à sçavoir Martin Luther, André Carlostad, Pierre Martyr et*

Jean Calvin jadis ministre de Genève. Recueillie par F. Noel Talepied C. [capucin] de Pontoise et M. Hierosme Hermès Bolsec docteur médecin à Lyon. Le tout faict pour advertir et divertir les catholiques de ne se laisser abuser par leurs doctrines mortifères; à Douay, de l'imp. de Jean Bogard, à la Bible d'or, 1580; in-12 de 96 feuill. Le capucin explique dans sa préface les motifs par lesquels il a « esté induict d'escrire ces présentes Vies », mais il ne parle pas de Bolsec dont le texte forme la plus grande partie de ce volume. — II. *De vita et moribus atque rebus gestis hæreticorum nostri temporis* etc., traductis ex sermone gallico in latinum, *quibus multa addita sunt.* Authore Jacobo Laingæo scoto, doctore sorbonico; Parisiis, ap. Michaëlem de Roigny via Jacobea, sub signo quatuor elementorum; 1581, in-8. de 20 et 115 feuill. Dédié à Marie reine d'Ecosse et Jacques VI son fils. Voici comment Jacques Laingey, fougueux jésuite écossais, pratiquait l'art de traduire. Bolsec, comme on va le voir, traitait Calvin d'*ignorant*; le jésuite met que « ce monstre avait à peine touché la grammaire du bout des lèvres, n'avait point entendu parler de grec ni d'hébreu et ne connaissait ni la philosophie ni la théologie. » Bolsec invente un Calvin gourmet qui se nourrissait de petits pains anisés et biscottés; le jésuite met qu'il s'en

donnait des indigestions: « obscœnæ et nimiæ *crapulæ* venerandi Calvini. «

L'importance posthume que Bolsec a prise, dont il serait le premier bien étonné, nous invite à donner son ouvrage en substance.

Préf. Poussé du meme zele et esprit qui m'incita à resister et contredire publiquementà la fausse doctrine d'iceluy Calvin en sa présence et au conspect de toute leur assemblée en Genève l'an 1552 [1], j'ay maintenant esté contrainct, dit l'auteur, de mettre la main à la plume pour obvier et réfuter les mensonges du dit de Bèze [2] ... J'appelle Dieu en tesmoin que je n'ay esté induict a escrire les très énormes vices et vie d'iceluy Calvin pour haine que je leur porte, mais pour le zèle de vérité et l'honneur de Dieu. — Chap. II. Jean Calvin, homme entre tous outrecuydé, arrogant, cruel, maling, vindicatif et surtout ignorant, comme j'espère ci après vrayement demonstrer. — Chap. IV relatif à Servet : Je n'escri point ces choses pour desplaisir que

[1] Nous avons vu plus haut que c'était en 1554. De même on va le voir (col. 761) placer le massacre de la Saint-Barthélemy en 1573. Il avait donc la mémoire faible ou l'esprit brouillon.

[2] Dans la biographie de Calvin qui était publiée depuis treize ans. Elle est datée du 19 août 1564 (Calvin était mort le 27 mai) et placée, avec l'approbation de toute la Genève d'alors, en tête du volume intitulé : *Commentaires de M. Jean Calvin sur le livre de Josué, avec une préface de T. de Bèze*, *contenant en brief l'Histoire de la vie et mort d'iceluy.* Genève, imp. de Fr. Perrin, 1564, in-fol. de 18 feuill. non cotés et 104 pages.

j'aye de la mort d'un si ord [sale] et monstrueux hérétique que fut Servet, car il estoit du tout meschant et indigne de converser avec les hommes, et desirerais que tous ses semblables fussent exterminez et l'eglise de N.-S. fut bien purgée de telle vermine : mais je presse cecy pour monstrer l'astuce de Sathan qui pour decevoir les pauvres ignorants trop crédules a suscité un jaseur affetté [de Bèze] et induit a louer de tiltre de douceur, bénignité et facilité a pardonner un tres maling, cruel et vindicatif personnage. — V. De son père Girard Cauvin je n'en diray sinon que selon une attestation faicte des plus apparens de la ville de Noyon et baillée par escrit de notaire juré a un Bertelier secretaire de la seigneurie et Conseil de Genève, fut un très exécrable blasphémateur de Dieu. Je puis dire cecy pour avoir veu la dite attestation ès mains du dit Bertelier qui avoit esté expressément envoyé pour avoir information de la vie et mœurs et de la jeunesse du dit Calvin. Et en la dite attestation estoit contenu que le dit Calvin pourveu d'une cure et d'une chapelle fut surprins ou convaincu du crime de Sodomie pour lequel il fut en danger de mort par feu, comme est la commune peine de tel péché : mais que l'evesque de la d. ville par compassion feit modérer la d. peine en une marque de fleur de lys chaude sur l'épaule. — VI-X. [Commencements de Calvin à Genève]. — XI. Son avarice fust fort descouverte... sur le faict d'un Nicolas de Fer qui ayant faict bancqueroute a Anvers se retira à Geneve et s'adressa a Calvin et luy conta son affaire luy demandant conseil. Le conseil d'iceluy Calvin fut qu'il achetât des biens immeubles au nom de sa femme et de

deux filles siennes. Le dict Nicolas feit présent d'une notable somme d'escuz a ce bon seigneur Calvin si contempteur de biens mondains qui nonobstant les sceut fort bien prendre et moyenna que son frère Anthoine Cauvin eust en mariage l'une de ces deux filles... Et comment T. de Bèze pourroit-il cacher le tour du jeune provençal serviteur d'iceluy Calvin qui lui desroba pour un coup la valleur d'environ 4,000 fr...., et pour son honneur, dict que c'estoit argent qui luy avoit esté baillé en garde par quelcuns qui s'estoyent retirez ou vouloient se retirer en Genève : mais soit ce qui en peut estre : fut plus estrange que Calvin ne voulut permettre qu'on allast après, combien que plusieurs de ses amys se presentassent pour y aller : craignant par avanture que si le dit garçon eust été prins et ramené, il n'eut revélé des choses qui n'estoient guières a l'avantage de son honneur, cela engendra grande suspicion que le dit Calvin ne abusast de ce jeune garson, singulièrement pour le cas qui luy estoit advenu a Noyon. Mais je laisse cela au jugement de Dieu qui revelera les chosescachées et secretes. — XIII. Sur le point de son ambition je ne puis ne doy passer ensilence la ruse de laq. il usa voulant ressusciter l'homme d'Autun appelé Lebrulé pour se faire estimer sainct homme et glorieux prophètede Dieu opérateur de miracles... Cest homme venu a Geneve pour lareligion avoit indigence des biens temporelz tant que luy et sa femme s'estoyent recommandez a M. Calvin pour estre participansde la bourse des pauvres... auquel le d. Calvin promit secours s'ilz vouloyent luy servir fidelement et secretement en ce qu'il leur dirait : ce qu'ils promi-

rent. Le pauvre Brulé contrefeit le malade et se mit au lict. Il futrecommandé aux presches qu'on priast pour luy et qu'il fust secouru d'aumosnes. Tost après il contrefeit le mort de quoy Calvin secretement adverty, et comme celuy qui en estoit ignorant, s'en alla promener accompagné selon la coustume d'une grande trouppe de ses devots et amys plus intimes sans lesquelz il ne s'acheminoit guières hors son logis... Et entra en la maison où il se myt a genoux avec sa troupe et feit oraison à haute voix, priant Dieu de monstrer sa puissance et faire ressusciter ce mort pour donner entendre a tout son peuple sa gloire et que le dit Calvin estoit son vray serviteur a luy aggréable et vrayement de luy mesme esleu et appelé au ministere de son Evangille pour la réformation de son église. Ayant finy son oraison il vint prendre le dit pauvre homme par la main luy commandant de la part de Dieu et de son fils, qu'il se levast...,mais le mort ne parla ne remua, car par le juste jugement de Dieu qui ne veut ni peust approuver les mensonges, le dit contrefaisant le mort mourut pour vray : ne pour panssement que sa femme luy seult faire il se remua ne respondit, ains estoit tout froid et roide. Dequoy estant certaine sa ditte femme commença à braire et urler a bon escient, criant contre Calvin et l'appelant pipeur et meurdrier de son mary, declarant a haulte voix le faict comme il estoit passé, cette femme pour exhortations ne menaces qu'on luy feit ne se voulant taire. Calvin la laissa avec son mary trespassé, disant qu'elle estoit transportée de son entendement pour ce trespas et qu'il la falloit excuser... — XIV. [Gourmandise de Calvin qui dinait fort délicate-

ment chez les riches réfugiés]; il luy falloit porter de son vin en un petit flascon d'argent : et cela estoit reservé pour la bouche de monsieur. Aussi avoit il son boulengier qui le fournissoit de pain faict expressément pour luy de fine fleur de froument païstri avec eaue rose, sucre, canelle et anys; et (après estre tiré du four) biscotté : etestoit ce dit pain par singulière excellence appelé le pain de monsieur. — XV. Sur le point de sa chasteté et continence je ne puis n'y affermer ny aussi nier : toutefoys diray je bien qu'on en murmuroit fort, oultre le jeune provençal lequel il tenoit et qui le desrobba... Je sçay bien qu'on murmuroit de plusieurs dames et damoiselles qui assez domestiquement l'alloient trouver chez luy sans compagnie fors que d'un petit enfant que elles menoient par la main avec une bible soubs leur bras et quand par le chemin, rencontrées de quelques leurs parens ou amis, estoient interroguées ou elles alloient, respondoient jollyment d'aller retrouver ce sainct homme pour avoir solution d'un doulte : et y faisoient long sejour. Singulièrement grand estoit le bruict et murmure de la femme d'un seigneur estranger venu pour la religion en ces pays, du nom duquelje me tais pour bon respect; — jeune, belle et gaye. Or alloit Calvin fort souvent soupper là et y demouroit au coucher, voyre le mary étant absent de la maison. Et scay bien avec d'autres que la servante revella avec serment qu'elle avoit trouvé deux places de personnes au lict de sa maistresse combien que son mary fut absent du pays : mais Calvin y avoit souppé et couché ce soir la. Pour lesquelles parolles la d. servante fut fort menassée et chassée de la maison. Sur-

tout je ne veux laisser passer un point bien seur et notoire a plusieurs; c'est de madame Yollande de Brederode qui fut femme du seig^r de Fallais ci dessus mentionné. Le dit seig^r depuis qu'il fut arrivé a Genève fut fort mal disposé de sa personne et quasi continuellement entre les mains des médecins. Calvin l'alloit quelquefoys visiter et par plusieurs fois dict à la susdite dame Yolland : Que pensez vous faire de cest homme si mal disposé ; jamais il ne sera pour vous faire service. Si vous me croyés laissez le mourir ; aussi bien est il comme mort : mais s'il peult mourir nous nous marierons ensemble. Desquels propos la ditte dame fort indignée et scandalizée persuada à son mary de sortir hors de Genève et s'en aller tenir aux terres de Berne, ce qu'il feit. Et icelle dame ne peult celler cela et l'a dict a plusieurs bons et honorables personnages : et l'ay ouy mesme de sa bouche en présence du dit seigneur son mary. Et fault noter que homme vivant habitant en Genève ou en la juridiction n'osoit murmurer contre Calvin sur peine d'estre banny et chassé de la seigneurie ou mis a mort — XVI-XXI. [Procès divers auxquels Calvin fut mêlé]. — XXII. Sa mort. Th. de Beze escrit qu'il fut vexé de phtisie, cholique, asthme ou difficulté d'haleine, de calcul, goutes, hemoroïde oultre la migraine de laq. il estoit ordinairement tourmenté... La face du Seigneur est contre ceux qui font mal pour exterminer leur mémoire de la terre. Quand les justes crient le Seigneur les escoute et les delivre de toutes leurs afflictions ou tribulations... Il fut encore tourmenté d'un genre de maladie du quel nous lisons avoir esté vexez aucuns ennemis de Dieu usurpateurs

de sa gloire et honneur : c'est d'une mangeaison de poux et vermine par tout soncorps et singulièrement d'une ulcère très puante et purulente... où il estoit rongé de vers... Il mourut invoquant le diable, jurant, despitant et maugréant pour les tres grièves douleurs lesquelles il sentoit de la tres pesante main de Dieu sur sa personne. Et de cela ont tesmoigné ceux qui le servirent jusques a son dernier soupir. Et nie cela Beze ou autre qui voudra, mais cela est bien verifié, même qu'il maudissoit l'heure qu'il avoit jamais estudié et escrit, sortant de ses ulcères et de tout son corps une puanteur exécrable pour laq. il estoit moleste a soy mesme et a ses serviteurs domestiques qu encores adjoustent qu'il ne vouloit pour ceste cause qu'on l'allast veoir. — XXIII-XXVI. [Théologie]. Or c'est assez parlé de la vie, ruses et malices de Calvin... et en mourant, de son impatience et désespoir. Maintenant il faut veoir de sa doctrine... Touchant ce qu'il a escrit de la providence, prescience et de la prædestination, qui est l'homme debon et sain jugement qui ne cognoisse qu'il a ramené l'hérésie... des Manichéens qui affirment toutes choses estre faistes nécessairement par un decret éternel tant le bien que le mal ?... [Et pour conclusion, appréciation de la S. Barthelemy] : Finallement les ennemis de paix et de tranquillité, conjurateurs contre la couronne et teste de leurRoy auquel ilz avoient faict hommage et juré obéissance et fidelité, comment leur en print-il le jour de S. Barthelemy l'an de grace 1573.Je ne veux pas approuver les massacres de plusieurs gens de bien innocens qui par malice Diabolique et fraude Sathanique se feirent trop cruelle-

ment en certains lieux et villes de France ; mais je diray bien asseurément, quelque chose qu'en sentent et écrivent aulcuns de la secte Calviniane, que *promesse ne doit estre tenue a ceux qui font contre leur promesse, devoir et foy.* »

L'ouvrage a 150 pages ; nous regrettons l'impossibilité où nous sommes de le reproduire en entier, mais ceux qui l'auraient sous les yeux nous rendront cette justice que nous n'avons caché sous le boisseau aucun des plus gros crimes de Calvin, et qu'à défaut du texte intégral nous en avons donné le principal suc et miel, dont se délectaient les bons catholiques du temps de la Ligue, puisque cet ouvrage a eu, on l'a vu ci-dessus, tant d'éditions et de traductions en ce temps là. Pour les gens du XIXe siècle, lecteurs dont la critique est plus exercée, aussi bien que le goût plus délicat, nous croyons qu'il suffit d'étaler devant eux ces dégoûtantes inventions pour les mettre à même d'en apprécier la nullité. Nous imiterons les anciens magistrats et pasteurs de Genève qui, sachant mieux que les gens du dehors qui étaient et Calvin et Bolsec, n'ont jamais répondu à ces viles attaques.

Après la mort du cardinal de Richelieu, quelque abbé domestique de sa maison publia, sous ce nom célèbre, un *Traitté... qui contient la méthode la plus facile pour convertir ceux qui se*

sont separez de l'Eglise. Dans cet ouvrage on lit : « Ce qui doit passer pour une conviction indubi- « table des crimes imputez à Calvin est que de- « puis qu'il a été chargé de cette accusation, « l'Eglise de Genève non seulement n'a pas jus- « tifié le contraire, mais même n'a pas nié l'in- « formation que Bertelier, envoyé par ceux de la « même ville, fit à Noyon[1]. » Un pareil argument ne serait pas venu à l'esprit de Richelieu, trop grand et sérieux esprit pour oublier qu'on ne prouve et ne peut prouver la non existence d'un fait, mais que c'est à ceux qui affirment les faits à en fournir la preuve ; or il n'y a jamais eu d'autre garantie de ceux-ci que les allégations d'un homme stigmatisé quinze ans auparavant dans une assemblée publique et chassé sous le titre de : « menteur infâme. » Si l'on tient cependant à une réfutation en forme de Bolsec, on la trouvera dans *La défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire*, livre imp. à Genève en 1667 et dont l'auteur, le pasteur Charles Drelincourt, s'est donné la peine de combattre pied-à-pied contre la calomnie ; travail que Bayle a repris en l'abré-

1 Varillas, autre imposteur de la force de Bolsec dit aussi (Hist. de l'hérésie, 1686) : « Je ne connais rien de plus véridique ni de plus authentique que ces deux actes [tirés de Noyon] ; et d'ailleurs aucun calviniste jusqu'à présent ne s'est inscrit en faux contre l'un ni contre l'autre. »

geant, dans son dictionnaire. Théodore de Bèze appelait bien justement Calvin « son maistre, père et amy » ; il était le compagnon de son œuvre et fut son successeur ; on peut donc croire qu'il rédigea la biographie du réformateur avec trop de bienveillance quoique ce fût Genève elle même[1] qui parlât par sa bouche ; mais Drelincourt écrivait plus de cent ans après la mort de Calvin et il dit en commençant (p. 7) : « J'ay autant d'a-« mour et de tendresse pour la mémoire de Cal-« vin qu'un enfant en sauroit avoir pour celle « de son père. » Le bon pasteur se montre en effet d'une sincérité enfantine dans tout le cours de son livre, par la candeur avec laquelle il présente ses arguments aux adversaires, comme s'il se flattait de pouvoir peut-être les ramener, les vaincre par l'évidence. Sa bonne foi ignore qu'il y a des esprits que nous devons renoncer à convaincre : ceux qui combattent non pour des principes, mais pour des intérêts. Parfois son indignation l'emporte et tout imbu de la phraséologie des sermonnaires de son temps, il donne

1 Ce qui a été dit tout à l'heure, que les magistrats de Genève ni aucun genevois contemporain n'ont protesté, est inexact en ce que l'ouvrage de Drelincourt est précédé d'une protestation de pasteurs et professeurs de Genève, 14 juin 1667, non pas contre Bolsec, à qui d'honnêtes gens ne pouvaient faire l'honneur de le nommer, mais contre Richelieu.

au faussaire les noms de scélérat, vilaïn, loup déguisé, monstre vomi par l'enfer, noire fumée du puits de l'abîme; parfois aussi il lui lance ingénuement une apostrophe qui transperce l'imposture; celle-ci par exemple (p. 123) : « Bolsec « avoit eu diverses prises avec Calvin, durant que « cet homme de Dieu estoit en vie; mais il ne « luy a jamais rien objecté de ce qu'il a inventé « contre luy après sa mort. Cette âme lasche et « perfide a faict comme celuy qui arrache le « poil du lion qu'il n'eust osé regarder durant « sa vie. »

Bolsec fut en effet un tout autre biographe dans la vie de Théod. de Bèze qu'il publia quelques années plus tard et du vivant de celui-ci, sous ce titre :

Histoire de la vie, mœurs et déportements de T. de Bèze, dit le Spectable, grand ministre de Genève, selon qu'on l'a peu voir et cognoistre jusqu'à maintenant en attendant que luy mesme, si bon luy semble, y adjouste le reste; par M. Hierosme Bolsec, théologien et médecin à Lyon. Paris, Guill. Chaudière, 1582 pet. in-8°; 38 feuillets sans l'Epistre au lecteur; privilége daté de nov. 1581; publié à la suite du libelle contre Calvin, dans le même volume. — Trad. en latin par Pantal. Thevenin[1]; Ingolstadt, 1584, 1594 in-8°; Co-

[1] Il y eut aussi une traduction de Laingæus, 1585.

logne 1632 in-8°. — L'envie de nuire se montre à chaque page dans cet écrit, mais ni ouverte ni atroce comme dans le précédent, et l'outrage prudent n'y paraît que par intervalles à travers des flots de théologie.

Ce n'est pas tout. Le bibliographe indispensable pour l'étude du xve siècle, La Croix du Maine, attribue encore à Bolsec des vies de Zwingle, de Luther et d'Œcolampade « imprimées ensemblement » avec celle de Calvin [1]. Cette indication a son prix, comme on va le voir. Si le pamphlet de Bolsec contre Calvin fut une œuvre de colère et de vengeance, comment se fait-il que cette colère ait attendu vingt-six ans pour éclater? et treize ans après que son antagoniste fut mort? Que les coups portés à Calvin soient tombés ensuite sur Théod. de Bèze son collègue, cela peut s'expliquer encore; mais sur Luther? sur Œcolampade? Il n'est plus possible d'y voir les suites d'une querelle personnelle et de croire que

[1] On pourrait croire que *La Croix-du-Maine* avait en vue les compilations de Talepied ou de Linge y (col. 756) et qu'il les confondait avec des œuvres de Bolsec lui-même; mais cela ne nous paraît pas devoir être admis, parce que *La Croix-du-Maine* est une autorité qu'on n'accuse pas promptement d'erreur et que la série de vies mentionnées par lui (Zwingle, Luther, Œcolampade) ne concorde pas avec la série du capucin et du jésuite (Luther, Carlostadt, Pierre Martyr). Une fois écrivain à gages, notre Bolsec dut écrire beaucoup.

pour deux mois de prison subis à Genève en 1551, Bolsec se soit mis en guerre, de 1577 à 1582, contre l'Allemagne protestante. Or, le lecteur se souvient-il que le pamphlet contre Calvin est dédié à l'archevêque de Lyon? C'était Pierre d'Espinac, neveu du précédent archevêque, auquel il avait succédé en 1574, et catholique tellement zélé qu'il mourut (en 1599) du chagrin qu'il eut, dit-on (Biogr. Didot), de voir Henri IV affermi sur le trône. Or, le misérable Bolsec, religieux manqué, ministre manqué, poète et médecin manqué, esprit inquiet, turbulent, vaniteux, faisant tapage dans quantité de villes où il erre et vague sans pouvoir se tenir à aucune, fut toute sa vie un nécessiteux. C'est lui-même qui trahit, et cette fois sans malice, l'archevêque de Lyon en lui disant dans sa dédicace : « Si la main « de Dieu ne m'eust tenu ferme et la Providence « ne m'eust préparé des personnages insignes « en foy et charité pour m'assister et secourir, je « ne doubte point que je ne fusse englouty en « un gouffre de desespoir en mes calamitez. Or « d'entre tous ceux desquels j'ay receu consola- « tion et secours en mes afflictions et nécessitez, « je sens en mon esprit et apertement je le con- « fesse de bouche, combien j'ay d'obligation a « vostre clémence *et liberalité.* » Donc Bolsec n'a écrit que payé, inspiré, commandé peut-être, et

c'est probable, par les hauts personnages du clergé lyonnais qui saisirent en sa personne l'occasion excellente de faire répandre dans le monde une Galerie grotesque des Réformateurs. C'est pourquoi j'ai dit en commençant que sa condamnation prononcée par l'autorité de Bayle et de Haag est un peu trop absolue. *Miseris succurrito !*

Ce n'est pourtant pas fini. Il y a aussi une histoire moderne du petit livre de Bolsec. On avait oublié depuis 150 ans l'auteur et ses ouvrages, lorsqu'en 1835, la république de Genève, incorporée depuis vingt ans seulement dans la confédération des républiques helvétiques, se mit en devoir de célébrer le 300e anniversaire du jour, célèbre pour le protestantisme français, où les Conseils de ce petit Etat avaient voté l'abolition de la messe et l'adoption de la Réforme : le 10 août 1535. Cette circonstance notable fournit au clergé catholique du canton un prétexte à se déchaîner contre l'ancienne Genève et son gouvernement protestant. Les brochures hostiles à la fête abondèrent, notamment un Mémoire du clergé catholique « sur les « piéges tendus par l'hérésie à la foi » c'est-à-dire sur les œuvres de charité, les salles d'asile, les secours et les faveurs de tout genre dont les riches genevois opprimaient perfidement les pauvres savoyards annexés à leur canton. En même temps parut une réimpression

de Bolsec faite sous ce titre par un curé de la ville, M. Vuarin : *Vies de Jean Calvin et de Théod. de Bèze par Bolsec, précédées d'une notice sur l'auteur* ; Genève, 1835 in-12, 200 p.[1] C'était de bonne guerre de la part de ces catholiques que rien ne pourra ramener à la raison jusqu'à ce que l'Europe soit réintégrée dans les lois, les mœurs, le langage et les costumes qu'elle avait au Moyen-Age. Ce qui étonna, ce fut de voir paraître aussi trois *Lettres sur le Jubilé*, de quatre pages chacune mais assez longues pour contenir beaucoup d'injures contre la Réformation à propos de Calvin, et signées d'un nom appartenant à une ancienne et honorable famille genevoise : Jacques-Augustin Galiffe. Il reçut diverses réponses, imprimées ou non, notamment une d'un avocat (M. Salomon Cougnard) qui lui disait :

Je ne reviens pas, je l'avoue, de ma surprise et de mon indignation en lisant un nom tel que le vôtre au bas de ce nouveau pamphlet. Personne ne vous demandait compte de vos opinions. Mais ce qui ne vous

1 La même année 1835, la vie de Calvin par Th. de Bèze et celle dont Bolsec est l'auteur furent réimprimées dans le 5e volume (p. 255-386) du Recueil pub. par Cimber et Danjou, sous le titre d'*Archives curieuses de l'histoire de France*. Les réimpressions de cette sorte sont perfides par leur inexactitude. (Voy sur ce sujet : *La Saint Barthélemy et la Critique moderne*; Genève, in-4°, 1879, p. 68, note 3); ainsi dans le cas présent, les éditeurs ont supprimé de Bolsec, sa lettre significative à Pierre d'Epinac.

était pas permis ou ce que du moins le plus simple sentiment des convenances aurait dû vous interdire en votre qualité de citoyen de Genève élevé et vivant encore dans le protestantisme, c'est de prendre publiquement le parti des ennemis de la Réforme et de votre pays; c'est de reproduire gratuitement contre Calvin et la Réformation ces phrases banales et usées qu'on retrouve dans tous les écrivains qui leur ont déclaré la guerre depuis trois siècles... Votre attaque contre la Réformation annoncerait bien peu de connaissance de l'histoire si elle était de bonne foi. Comment est-il possible qu'un protestant prétende que la Réformation n'a pas affranchi la pensée et n'a produit que des crimes? C'est une ingratitude révoltante de la part d'un genevois de ne parler de Calvin qu'avec haine et mépris et de ne vous souvenir que des torts qu'on peut lui reprocher en oubliant que ce fut lui qui vainquit l'anarchie, qui fonda nos institutions civiles et politiques, et que c'est à son génie que Genève dut en grande partie le lustre dont elle brilla bientôt en Europe. Ce n'est pas avec l'esprit du XIXe siècle qu'on peut juger impartialement ce grand homme. Il serait plus sage d'avoir présentes à la mémoire ces belles paroles qu'il adressait aux Conseils et aux ministres à son lit de mort : « Dieu a permis que mon ministère ait été de quelque fruit dans cette église; mais je vous prie de m'excuser de ce que je n'ai pas fait tout ce que j'aurais pu faire, de ne pas vous souvenir de mes défauts, et en particulier de la trop grande vivacité que j'ai eue en diverses occasions, de quoi j'espère que Dieu m'aura accordé le pardon... »

TAYLOR INST. OXFORD

M. Galiffe se rendit si peu à cette honnête leçon, dont nous supprimons les passages les plus vifs, qu'il écrivait l'année suivante en parlant de Calvin : « Cet article était déjà composé quand « j'ai lu la vie de Calvin par Bolsec, qui m'était « inconnue; car comme je l'ai dit et répété, ce « n'est pas dans les mémoires des contemporains « que je cherche la vérité [1]. Je dirai cependant « que Bolsec, calomnié d'une manière infâme « pendant sa vie par Calvin et Théod. de Besze, « l'a été tout aussi scandaleusement de nos jours. « Ses biographies contiennent beaucoup d'inexac- « titudes de détail, mais la plupart des faits sont « parfaitement vrais; je ne crois point qu'il « ait sciemment menti comme les panégyristes « de Calvin l'ont fait sur presque tous les points. « Quant à ce qu'il avance de ses aventures à « Noyon, je n'en sais rien du tout, et je ne veux « par conséquent ni les admettre ni les nier... »

Ce passage est au tome III (p. 547) des *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* (3 vol. in-8°, Genève, 1829, 1831 et 1836). C'est un ouvrage que nous citons, plus souvent pour le blâmer que pour le suivre, et dont MM. Haag ont fait grand usage [2]; il est le fruit de longues et pa-

[1] Il se targue de n'avoir affaire qu'aux documents d'Archives

[2] Non sans en être agités quelquefois, eux la modération

tientes recherches exécutées par l'auteur, seul et sans aide, sans surveillance non plus, dans les archives de la République; les familles genevoises lui doivent beaucoup de reconnaissance, et il mériterait de grands éloges s'il n'était d'une part imbu de ridicules visions généalogiques et, de l'autre, plein de cette passion haineuse dont un échantillon est sous les yeux du lecteur dans le morceau qui vient d'être cité concernant Bolsec. Peu après, J. A. Galiffe s'expatria lui-même; il mourut à Florence en 1853. Aux trois volumes de notices généalog. qu'il avait composés, son fils, M. Jean-Barthélemy-Gaïfre Galiffe (né en 1818) en ajouta un quatrième qu'il fit paraitre à loisir, de 1857 à 1866. Il s'y institua le continuateur ardent des travaux et des opinions de son père, sauf cette différence qu'au lieu de s'inspirer aux sources originales comme avait péniblement fait son prédécesseur, il trouva dans son héritage d'immenses recueils d'analyses, de copies, de notes et de mémoires tout préparés. C'est lui-même qui l'annonce dans sa *Notice sur la vie et les travaux de J. A. Galiffe* (Genève, imp. Carey, 98 p. in-8°, 1856; voy. surtout p. 74) et s'il a jamais travaillé de sa personne dans ces belles archives qui renferment tant de choses, ce n'a

même : M. Galiffe..... peu respectable [II 364 note]; — Galiffe n'a pas rougi d'écrire [VII 362 a]; etc

été que pour éclaircir rapidement quelque point des cahiers paternels. Cette *Notice* est le plus modéré de ses nombreux écrits. « A Dieu ne « plaise, y dit-il (p. 45) que nous pensions faire « le moindre reproche à notre glorieuse Réfor- « mation !... Loin de nous de vouloir contester ce « qu'il peut y avoir devraiment grand dans Cal- « vin et dans son œuvre. » Plus heureux que son père, qui avait brigué vainement des fonctions publiques (*Notice*, p. 19), il fut professeur d'histoire, en un temps (1860-1864) où dominait l'influence de feu James Fazy, qui s'est fait gloire d'être le destructeur de l'ancienne Genève, et qui gouvernait en unissant les votes de la démocratie extrême avec ceux des catholiques ultramontains.

Pendant le court espace de son professorat, ce professeur à l'académie de Genève publia deux longs mémoires in-4° dans lesquels il s'est efforcé d'amasser tous les outrages, toutes les insinuations et conclusions malveillantes, perfides, calomnieuses qu'il a pu inventer et combiner pour déshonorer la Genève protestante. Ces deux œuvres ont pour titres : 1° *Quelques pages d'histoire exacte, soit les procès criminels* intentés à Genève en 1547 contre noble Ami Perrin et noble Laurent Meigret espion du roi de France, 1862, in-4°, 135 pages; 2° *Nouvelles pages d'histoire exacte* soit le

procès de Pierre Ameaux, conseiller d'État, capitaine de l'artillerie et Gouverneur des munitions de guerre de la République de Genève, 1863, in-4°, 114 p. — On va voir les conséquences du grand amour de l'auteur pour « notre glorieuse Réformation. »

Il existe dans le monde catholique un comité de propagande à qui appartient une entreprise de « Récits de l'histoire de l'Eglise ». Les promoteurs et exécuteurs de cette collection de « pages vraies » se sont proposé de peindre l'histoire de l'Eglise chrétienne telle qu'ils l'entendent, en choisissant pour chaque épisode un héros autour duquel ils groupent, sous la forme d'un roman historique et par la main de quelque habile d'entre eux, tous les faits vrais et caractéristiques de l'époque. La série s'ouvre par Fabiola ou l'Église des Catacombes, due au cardinal Wiseman; viennent ensuite Hanani l'Essénien, scène des temps apostoliques; Sabinianus ou les premiers apôtres de la Gaule; Antonia ou les martyrs de Lyon, et l'on arrive bientôt à *Lucia de Mommor*, par M. de Beugnon; Paris, Lethielleux, 250 p. in-12; 1866. Mommor est le nom réel que portait une famille seigneuriale des environs de Noyon où Calvin étant enfant avait assisté aux leçons que les fils de la maison recevaient de leur percepteur. L'héroïne de ce roman, lequel doit être stric-

tement historique, Lucia, est la fille du baron de Mommor. Dès ses jeunes années, elle est poursuivie par l'odieux amour du futur réformateur, occupé en même temps à capter pour l'hérésie un des frères de la demoiselle, l'autre demeurant inflexible dans sa fidélité. On comprend les beaux développements qui s'ensuivent. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils s'appuyent souvent sur les pages les plus *vraies* de MM. Galiffe. En voici le plus notable exemple (p. 193). La scène se passe à Genève dans la salle du grand Conseil, où Calvin et un accusateur qui s'est levé contre lui, François Lancel, d'ailleurs inconnu dans l'histoire, sont aux prises:

Lancel poursuivit d'une voix vibrante :

J'arrive de France; je suis allé à Noyon, la ville natale de maître Jean Calvin, pour y contrôler quelques mauvais bruits relatifs aux causes de son exil. J'ai vu les magistrats, j'ai vu l'évêque ; savez-vous ce que j'ai appris?

A ce langage qui lui révélait toute l'étendue des découvertes du patriote, maître Jean, pâle, écumant de rage, tenta d'interrompre. Mais le Genevois, avec un accent retentissant, réclama la liberté de la parole et le Conseil la lui maintint.

— Eh bien, maître Jean Calvin, ici présent, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Genève, s'est montré mauvais fils, écolier ingrat, clerc simoniaque; voilà ce que je tiens de source certaine [1].

1 Les témoignages historiques abondent sur ce point. (*Note de M. H. de Beugnon.*)

Un murmure s'éleva sur les bancs du Conseil. Lancel se hâta d'ajouter :

— Je n'ai pas fini, tant s'en faut. Maître Jean Calvin, de plus, a été condamné au feu dans sa ville natale, pour crime que je ne puis nommer en cette assemblée ; mais par grâce singulière de l'évêque et des magistrats la peine a été commuée et réduite au bannissement.

— Tu mens ! hurla l'homme de Noyon dont l'œil lançait des éclairs de haine et de fureur.

— Ah ! je mens, misérable, répliqua Lancel ; tu dis que je mens ! découvre tes épaules et le Conseil y lira gravée au fer rouge la preuve de mon accusation ; il y verra la fleur de lys, la marque infamante, imprimée dans ta chair par la main du bourreau [1].

[1] *Autre note de M. H. de Beugnon :* Suspiciuntur etiam adhuc hodie civitatis Noviodunensis scrinia et rerum gestarum monumenta ; in illis adhuc legitur Joannem hunc Calvinum Sodomiæ convictum, ex episcopi et magistratus indulgentia solo stigmate in tergo notatum urbe excessisse. *(Lessius)* — Histoire de la vie, mœurs, actes etc. de J. Calvin, par Jean Patrasson.[Voy. ci-dessus pag. 23]. — *Galiffe, un protestant, dans ses* Notices généalogiques, *ne nie pas ces faits, bien qu'il ne les confirme pas.*

Le jésuite belge Lessius, le libraire Patrasson fort étonné de se trouver là [1], et J.-A. Galiffe, forment ainsi un étroit faisceau d'autorités ! Après Galiffe père, M. Galiffe le fils, qui écrit l'allemand aussi bien que le français, n'a pas rougi, comme disaient les frères Haag, de se laisser associer à

[1] Voy. pag. 23 lig. 3.

ce M. de Beugnon pour faire paraître, deux ans après, la traduction suivante du même roman considérablement grossi et annoté : *Lucia von Mommor und Calvin's Schreckensherrschaft in Genf* [et la domination de Calvin à Genève par la terreur] nach *H. de Beugnon* und *J.-B.-G. Galiffe;* Cologne 1868, in-12. On lit dans la préface :

Nous n'avons voulu nous appuyer que sur des pièces historiques qui fussent au dessus de tout soupçon. L'ouvrage le plus récent sur Calvin est dû au professeur d'histoire Genevois J.-B. Galiffe, un protestant dont le père avait déjà rendu des services inappréciables pour l'élucidation de l'histoire spéciale de Genève, par ses Notices généalogiques. L'ouvrage de M. Galiffe a produit la plus vive sensation dans le monde savant parce qu'il se borne à donner des pièces officielles qui jettent un jour tout nouveau sur le caractère et les actes de Calvin. En outre, des erreurs volontaires dont il y avait des milliers en circulation et qui tendaient toutes à glorifier Calvin, ont été remises par M. Galiffe sous leur vrai jour.

L'effronterie fait ainsi son beau chemin dans le monde. Et pour compléter la gloire de Bolsec et des Galiffes ligués ensemble, il a récemment paru un magnifique volume reproduisant l'édition primitive du Bolsec : *Rééditée avec une introduction, des extraits de la vie de Th. de Bèze par le même, et des Notes à l'appui, par M. Louis-François Chas-*

tel, magistrat; Lyon, N. Scheuring, 1875 in-8° de 328 p. Inutile d'ajouter que l'introduction et les notes sont dignes de l'officine cléricale d'où le livre sort, et qu'en décernant d'enthousiastes éloges aux MM. Galiffe, l'éditeur a réimprimé avec amour de longs morceaux de leurs récits.

Le rôle que se sont donné ces deux écrivains, genevois et protestants, resterait incompréhensible si l'on ne soulevait, ce que nous ferons trop discrètement peut-être, un coin des voiles qui ont enveloppé dès l'origine et troublé leur pensée. La famille Galiffe, originaire d'Italie, s'est établie à Genève une cinquantaine d'années avant la Réforme et elle a cru pouvoir, par la suite des temps, se rattacher à une autre famille de même nom qui était dans les honneurs à la cour de Savoye au commencement du XVe siècle. C'était une prétention mal fondée, une lourde méprise; un peu volontaire, je suppose. Les Galiffes ont autant de titres à descendre de Jacques Galiffe secrétaire du duc de Savoye en 1429 qu'ils en auraient à descendre des ducs de Gênes ou des princes de Salerne ou des rois de Golconde. Mais cette chimère étant bien entrée dans l'esprit de la famille, il en sortit de grosses conséquences. Qu'avait été le premier effet de la Réformation à Genève? D'expulser le Prince-évêque et sa brillante cour de chanoines, prêtres bien prébendés,

gras religieux, bonnes religieuses, et de dissiper aussi la foule de nobles familles Savoyardes qui vivaient de ce régime en même temps qu'elles tenaient leur cœur et leurs espérances aux pieds du duc de Savoye. Tout cela s'en était allé en fumée par le fait des Réformateurs qui avaient changé une jolie ville Ducale en une maigre et sombre République. On avait dépouillé, chassé, honni, ruiné la vieille chevalerie du pays en même temps qu'abattu sa religion. Qui donc alors ne comprendrait l'indignation de ses descendants? leur tendresse pour toutes les parties du régime qu'on leur avait ravi et leur haine profonde contre les spoliateurs? C'est cette logique par laquelle, sous la plume des MM. Galiffe, tout ce qui était antérieur à la Réforme dut forcément devenir riant, doux, vertueux et regrettable à jamais; tout ce qui se trouvait postérieur n'étant plus que malheur, souffrance, tyrannie odieuse, penchants sanguinaires, obscurantisme et corruption. Fouettée, aigrie par les contradictions qu'elle rencontrait, cette innocente manie de M. Galiffe père, soutenue et encouragée par son ignorance [1] même, l'aveuglait au point de lui faire écrire, dans le

[1] Il s'était mis à étudier, et à lire les vieilles écritures à l'âge de 41 ans. Jusque-là il avait vécu dans diverses maisons de commerce, et à l'étranger (J.-B.-G. Galiffe, notice sur la Vie de son père)

même volume où il était si aimable pour Bolsec p. XIII) : « Les Genevois résistèrent de tout leur « pouvoir et furent opprimés de la manière la « plus infernale par *le parti de la terreur* que Cal- « vin avait organisé et où il faisait enrôler jus- « qu'à 300 auxiliaires étrangers dans un seul « jour, tous dans la force de l'âge, tous armés, « *tous fanatiques ou brigands.* » — M. Galiffe le fils a notablement haussé, et développé depuis lors, ce diapason d'outrage.

Si une telle folie n'eût point franchi les frontières genevoises, on eût pu la passer sous silence ; mais la presse catholique, heureuse de trouver au sein du protestantisme de si obligeants collaborateurs, entend prendre leurs élucubrations au sérieux. Le simple dédain, dès lors, ne nous est plus permis. Bien loin de nous excuser si l'on reprend ici quelque âpreté de langage, nous souhaitons que nos coreligionnaires nous excusent de n'en pas dire plus, et plus crûment, pour repousser d'odieux mensonges avilissant nos pères. Alors que des écrits sans nombre publiés en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Amérique, en Russie, sur les souffrances des protestants français sont unanimes à leur rendre gloire ; quand toutes les pages des dix volumes si honnêtement rédigés par les frères Haag, et toutes les nôtres, sont pleines des douleurs de

nos réfugiés et des témoignages de leur austérité chrétienne, nous laisserions dire impunément que c'étaient des aventuriers politiques, des fanatiques, des brigands, que Calvin leur chef spirituel était un tyran sanguinaire, un criminel! que ses collègues les autres ministres étaient des hommes sans mœurs, gorgés d'argent et de cadeaux par la République, que la justice de Genève était abominable, que l'inquisition des mœurs y était plus intolérable que l'Inquisition d'Espagne, et la dépravation profonde; et d'aussi énormes calomnies ne trouveraient ici qu'une réponse tranquille et sans couleur? Il conviendrait plutôt de terrasser complétement et par le menu les malfaiteurs littéraires (à quoi d'ailleurs nous sommes tout prêts) s'il ne fallait, dans nos volumes déjà trop pleins, épargner les digressions[1]. Qu'ils nous le pardonnent, ces pauvres réfugiés, nobles ou artisans, gens de science ou gens de commerce, gens d'épée ou gens de robe, qui accouraient par milliers à Genève depuis le fond de la Bretagne ou le fond de la Guyenne à travers mille morts, à qui Genève sauvait la vie et donnait le pain; et ces ministres intrépides de l'Évangile qui vivaient à peu près aussi luxueusement que leurs

[1] Du reste la réfutation a commencé depuis longtemps. MM. Haag ont protesté à plusieurs reprises et d'autres écrivains, à Genève. Voy. par exemple le *Journal de Genève* des 29 mai et 3 juin 1864.

pauvres et qui retournèrent pendant deux siècles et demi sillonner et prêcher la France au hasard d'y rencontrer le gibet ou la roue. Oui, la justice était cruelle à Genève au XVIe siècle, mais où ne l'était elle pas? La législation sévère et le tribunal des mœurs dur à supporter; mais n'étaient-ce pas les mêmes principes, les mêmes mœurs, les mêmes hommes ailleurs, seulement plus stricts à Genève dans l'application parce que Genève était sans cesse menacée. On veut ergoter sur des textes pour démontrer la tyrannie de Calvin, tandis que l'école de liberté fondée par cette Réformation glorieuse en effet, dont Genève et Calvin furent de grands ouvriers, a rayonné et rayonne encore avec éclat dans les deux mondes. Quant à ce qui touche plus particulièrement nos premiers Huguenots de France, si horriblement opprimés, on voit assez dans l'histoire du XVIe siècle qu'exaltés par une piété brûlante, les lois ecclésiastiques que Calvin dicta, c'est ainsi qu'ils les voulaient. Ils croyaient sincèrement par le triomphe de la Réformation installer de suite ici bas le règne de Dieu. Supprimer les vices, les débauches, même les jeux, la danse, la toilette, c'était pour eux entrer de plain pied dans la perfection chrétienne; ils prétendaient essayer sur le champ les béatitudes céles-

tes. Nous avons beaucoup de pages [1], comme celle où l'un de nos grands artistes huguenots, Bernard Palissy, peint avec une fierté naïve cet enthousiasme de la première heure qui visait à refaire les temps apostoliques : les hommes oubliant leurs querelles, donnant leur bien aux pauvres, vivant dans la sobriété de toutes choses, les femmes et les jeunes filles occupées seulement à vaquer à leur ménage en se racontant la Bible ou en chantant les psaumes de Marot. Mais ce régime ne convenait pas au tempérament du plus grand nombre et les sévérités du Protestantisme furent, en France, une des notables causes de son insuccès [2]. La petite république de Genève apparut alors à ces âmes ferventes comme un lieu d'élection où pourrait se réaliser leur rêve biblique. Lorsque les réfugiés, mourant de faim et traînant leurs familles après eux, débouchaient par les pentes du Jura ou sur les sommets du mont de Sion par la route d'Annecy, et qu'ils apercevaient tout à coup le magnifique spectacle du lac encadré dans ses montagnes et de leur Jérusalem idéale assise en reine sur la rive, tous éclataient

[1] Voyez entre autres l'ouvrage de M. Schæfer pasteur de Colmar sur les mœurs des Huguenots du XVIe siècle ; 1870.

[2] Qu'on lise aussi l'admirable mais terrible discipline édictée par Condé et Coligny pour l'armée protestante de 1562. Elle est dans les *Mém. de Condé*.

en sanglots et s'agenouillaient dans un élan de reconnaissance, convaincus qu'ils allaient fouler enfin la terre promise et se trouver en présence du vrai Dieu. Une fois dans la cité objet de leurs pieux désirs, ils cherchaient la réalisation du rêve. Heureux furent-ils de trouver et d'appuyer, en Calvin, un génie capable de donner corps à cette généreuse aspiration. Dans les rigueurs, les exigences, les châtiments, les inquisitions, MM. Galiffe n'ont voulu voir que tyrannie, délation, immoralité, tandis que l'idée d'obéir exactement aux lois divines était la raison dominante de tout ce qui se fit à Genève à cette époque, surtout de ce qui s'y fit de plus regrettable. Quant à la mauvaise pensée, l'action basse, le fiel, ils sont dans l'âme de ceux qui veulent bien les y mettre. Ces vieux héros de la foi, ces protestants outrés ont commis une grande erreur, il est vrai, en voulant faire de la terre une vaine imitation du Ciel, quoique leur œuvre n'ait pas été éphémère puisqu'elle a créé dans Genève un foyer intellectuel et moral qui brilla vivement un peu plus tard. L'erreur fut précisément la même que celle des Français de 1790 qui, lors de la Fédération et du baiser Lamourette, s'embrassaient dans les rues croyant qu'après la déclaration des Droits de l'homme et l'inscription des mots : Liberté-égalité-fraternité sur tous les

murs, l'âge d'or allait naître pour la France. Ce sont là de nobles extravagances qui honorent l'humanité. Tant pis pour ceux qui, au lieu de s'incliner devant des souvenirs vénérables et quelquefois douloureux, ne cherchent qu'à aggraver, qu'à envenimer l'histoire et à l'empoisonner par de faux jugements.

Chose plaisante pourtant, et consolante, c'est que les détracteurs ne s'aperçoivent pas que leur acharnement même contribue à grandir Calvin. Ils usent leurs dents sur la lime et pendant ce temps s'élèvent et s'achèvent peu à peu des monuments qui commandent le respect : la Correspondance des Réformateurs par Herminjard, les études d'Albert Rilliet sur la vie de Calvin, les *Opera Calvini* des trois professeurs de Strasbourg... Les critiques futurs n'auront pas besoin de grands efforts pour juger et choisir entre l'esprit qui a inspiré ces travaux de premier ordre [1] et les secrets motifs qui ont pu mettre en mouvement des Bolsecs.

1 Outre une foule d'autres œuvres très respectables qu'on ne peut citer toutes, telles que l'hist. de la Réformation par Merle d'Aubigné, les épisodes du même sujet traités par M. Mignet, le recueil des lettres de Calvin par Jules Bonnet, l'hist. de Calvin par Kampscheulfe catholique allemand, l'hist. du peuple de Genève par Am. Roget, les articles critiques de Ch. Dardier, le catéchisme de Calvin par A. Rilliet et Th. Dufour, etc.

68690475

BOLSEC

RAJEUNI

ET DE NOUVEAU RÉPRIMÉ

POUR

SES VIEILLES CALOMNIES

CONTRE

CALVIN, GENÈVE

ET LA

RÉFORMATION

140

L. BOURNE

JULES STEEG, IMPRIMEUR.

1880

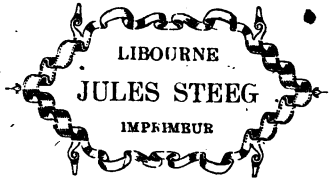
LIBOURNE
JULES STEEG
IMPRIMEUR